

PRIX D'EXCELLENCE DE LA PRESSE FRANCOPHONE 2025

RÈGLEMENTS OFFICIELS

PRÉAMBULE

Le concours des Prix d'excellence de la presse francophone vise à souligner l'excellence au sein des médias écrits membres de Réseau.Presse.

Ce concours annuel est réservé aux médias écrits membres de Réseau.Presse, et les prix sont attribués aux plus méritants par un jury indépendant, selon une liste de critères prédéterminés et en fonction des candidatures reçues.

Pour être admissible, un média écrit soumettant une ou plusieurs candidatures doit respecter l'ensemble des règlements. Toute dérogation à un ou plusieurs de ces règlements entraînera l'exclusion du dossier de candidature soumis.

Les Prix d'excellence 2025 seront remis lors du prochain gala des Prix d'excellence, dont le format et la date seront déterminés par le conseil d'administration.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Date limite de réception des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être reçus par **Réseau.Presse** au plus tard **le 10 février 2025, avant 17 h (heure de l'Est)**.

2. Admissibilité

Seuls les membres de **Réseau.Presse** peuvent soumettre des candidatures dans les catégories présentées. Un média écrit membre peut présenter des candidatures issues du travail de ses journalistes, photographes, graphistes et autres artisans et artisanes.

3. Dossiers de candidatures

Réseau.Presse acceptera uniquement les dossiers de candidature soumis via la plateforme de mise en candidature des Prix d'excellence (<https://excellence.reseaupresse.media/>).

Toutes les candidatures soumises doivent avoir été publiées par le média écrit membre entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Un média écrit membre ne peut présenter qu'une seule candidature par catégorie de prix.

Afin de faciliter le travail des membres du jury, veuillez fournir les liens URL vers les articles en ligne. Si les articles ne sont disponibles que par abonnement, veuillez inclure un code d'accès temporaire pour chaque candidature. Si le lien n'est pas disponible, veuillez fournir un fichier PDF compressé ou réduit si le fichier est trop volumineux, afin de simplifier le téléchargement par les membres du jury.

Les fichiers téléchargés doivent respecter la convention de dénomination suivante :

Nom du journal_Nom du prix (et toute autre identification jugée nécessaire)

Par exemple, pour la catégorie « **Photographie de l'année** » : pour soumettre la photographie telle que publiée dans l'article, le fichier devrait être nommé comme suit :

LeGaboteur_Photographie_photodansarticle

Les articles peuvent avoir été publiés sur n'importe quelle plateforme de diffusion du journal : papier, PDF, Web, etc.

PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

1. Le jury

Les candidatures sont évaluées par un jury composé d'experts indépendants dans les domaines suivants :

- Journalisme
- Communications
- Médias numériques
- Conception graphique
- Photographie

Dans la mesure du possible, toutes les catégories sont évaluées par un minimum de trois (3) experts indépendants. Les catégories à juger sont attribuées aux membres du jury en fonction de leur domaine d'expertise.

Les membres du jury ont la responsabilité d'évaluer la qualité des candidatures selon une grille d'évaluation pondérée pour chacun des prix présentés.

Les membres du jury ne doivent avoir eu aucun lien professionnel direct avec un ou plusieurs des médias écrits membres depuis au moins vingt-quatre (24) mois.

En cas d'égalité, les membres du jury de la catégorie concernée sont convoqués pour analyser les résultats de toutes les évaluations et sélectionner un gagnant.

2. Les facteurs d'handicap

Reconnaissant les réalités variées de ses médias écrits membres, **Réseau.Presse** appliquera des facteurs de handicap après l'évaluation des candidatures par les membres du jury.

En fonction de la taille de la salle de rédaction (incluant le rédacteur en chef, les éditorialistes, les journalistes et les chroniqueurs dont le statut équivaut à une personne à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine), un facteur de handicap sera appliqué au pointage final d'une candidature.

Le facteur de handicap suivant est appliqué à la moyenne du pointage total des membres du jury responsables de l'évaluation d'une catégorie :

- 2 points seront déduits pour les médias écrits dont la salle de rédaction compte de cinq (5) à huit (8) journalistes et chroniqueurs.
- 5 points seront déduits pour les médias écrits dont la salle de rédaction compte neuf (9) journalistes et chroniqueurs ou plus.

CATÉGORIES DES PRIX D'EXCELLENCE

1. Journal de l'année

Le prix **Journal de l'année** est **décerné** au média écrit ayant obtenu le pointage cumulatif le plus élevé sur l'ensemble des trois (3) Prix d'excellence générale, selon la grille d'évaluation suivante :

- Prix d'excellence générale pour la qualité éditoriale (40%)
- Prix d'excellence générale pour la qualité graphique (20 %)
- Prix d'excellence générale pour la présence numérique (40%)

2. Catégorie « Prix d'excellence générale »

Cette catégorie comprend les prix suivants :

- Prix d'excellence générale pour la qualité éditoriale
- Prix d'excellence générale pour la qualité graphique
- Prix d'excellence générale pour la présence numérique

Règles pour la soumission de candidatures aux Prix d'excellence générale pour la qualité éditoriale et pour la qualité graphique :

- **Médias imprimés**

Le dossier de candidature pour les « Prix d'excellence générale » doit comprendre les éditions des médias écrits des trois (3) semaines suivantes :

- Semaine du 30 janvier 2024
- Semaine du 1er mai 2024
- Semaine du 16 octobre 2024

Si les médias écrits n'ont pas publié d'édition durant une ou plusieurs de ces semaines, ils doivent soumettre la première édition publiée après les semaines mentionnées.

Les médias quotidiens doivent soumettre la première édition publiée au cours des semaines susmentionnées. Les trois (3) éditions doivent être soumises en version intégrale au format PDF, dans

un format compressé ou réduit afin de faciliter le téléchargement par les membres du jury. Les médias écrits peuvent également fournir le lien URL de la version numérique du journal.

- **Médias numériques uniquement**

Le dossier de candidature pour les « Prix d'excellence générale qualité éditoriale » doit comprendre les liens URL des articles / infolettres des dates suivantes :

- **Du 29 janvier au 4 février 2024**
- **Du 29 avril au 5 mai 2024**
- **Du 14 octobre au 20 octobre 2024**

→ Le type d'orthographe (nouvelle orthographe ou orthographe traditionnelle) utilisé par le média écrit doit être indiqué lors de la soumission de candidature.

3. Catégorie « Prix d'excellence »

Cette catégorie comprend les prix suivants :

- Prix d'excellence pour l'article d'actualité de l'année
- Prix d'excellence pour l'article en « Arts et culture » de l'année
- Prix d'excellence pour l'article communautaire de l'année
- Prix d'excellence pour l'éditorial de l'année
- Prix d'excellence pour la chronique de l'année
- Prix d'excellence pour la nouvelle exclusive de l'année
- Prix d'excellence pour la « Une » de l'année
- Prix d'excellence pour la photographie de l'année
- Prix d'excellence pour le projet spécial imprimé de l'année
- Prix d'excellence pour le projet numérique de l'année

Règles pour la soumission de candidatures

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

- Les médias écrits membres ne peuvent soumettre qu'une seule candidature par catégorie.
- Seuls les contenus publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 sont admissibles.
- Pour chaque candidature, le média écrit doit fournir le lien URL de la version numérique de l'article. Si l'article n'est disponible que par abonnement, un code d'accès temporaire au site Web doit être fourni.

- Si aucun lien n'est disponible, un fichier PDF peut être soumis, dans un format compressé ou réduit si le fichier est trop volumineux, afin de faciliter le téléchargement par les membres du jury.
- Veuillez ne pas soumettre l'édition complète du journal, mais seulement la ou les pages où le contenu est publié.
- Un minimum de quatre (4) candidatures est requis pour qu'un prix puisse être attribué. Si le nombre minimum de candidatures n'est pas atteint dans une catégorie donnée, celle-ci sera éliminée pour l'année en cours.
- Lorsque cela est demandé, le type d'orthographe utilisé par le média écrit (nouvelle orthographe ou orthographe traditionnelle) doit être indiqué dans la soumission.

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

« Prix d'excellence générale »

1. Prix d'excellence générale pour la qualité éditoriale

Objectif

Ce prix vise à récompenser l'application des règles de rédaction journalistique dans le respect des différents genres et styles.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité rédactionnelle globale du journal, la diversité de la couverture journalistique (actualité, communautaire, culturelle, éducation, etc.), le ratio de contenu original, le respect des normes journalistiques et l'utilisation d'un français de qualité.

L'évaluation considère, d'une part, la présence d'éléments rédactionnels et la structuration des textes, et d'autre part, la qualité de ces éléments : variété de textes et de styles, titres accrocheurs, intertitres pour les textes longs, encadrés pertinents, phrases informatives et dépourvues de surplus d'adjectifs et de superlatifs, vocabulaire précis et accessible, etc.

Grille d'évaluation

- Présence et qualité des éléments rédactionnels (20 %)
- Diversité de la couverture journalistique — actualité, culture, communauté, etc. (20 %)
- Respect des règles journalistiques (20 %)

- Qualité narrative des textes (20 %)
- Qualité du français (20 %)

2. Prix d'excellence générale pour la qualité graphique du journal

Objectif

Ce prix vise à récompenser la meilleure présentation graphique d'un média écrit dans son ensemble.

Critères d'évaluation

La qualité de la mise en page sera évaluée, notamment sa capacité à valoriser le contenu et à favoriser la lecture, ainsi que la qualité graphique et l'équilibre des annonces.

L'évaluation portera sur les éléments suivants :

- La qualité de la présentation (lisibilité, présence adéquate d'encadrés, de tableaux, d'intertitres et de renvois).
- La qualité de la « Une » (utilisation de la couleur, équilibre de la page et des annonces).
- L'image de marque générale du média écrit (logo, couleurs, etc.).
- La qualité des photographies (composition, rognage, reproduction, quantité par rapport au contenu rédactionnel et au nombre de pages).
- La présence d'éléments ou d'appuis visuels variés (tableaux, graphiques, etc.).

Grille d'évaluation

- Qualité générale et esthétisme de la mise en page (40 %)
- Image de marque du média écrit (20 %)
- Qualité de la « Une » (20 %)
- Utilisation d'éléments et d'appuis visuels variés (10 %)
- Qualité des photographies (incluant description et crédit) (10 %)

3. Prix d'excellence générale pour la présence numérique

Objectif

Ce prix vise à récompenser les efforts déployés par un média écrit pour maintenir une présence active en ligne, que ce soit par le biais d'un site Web efficace et convivial, par ses interactions sur les réseaux sociaux ou par une offre numérique innovante.

Critères d'évaluation

- **Site Web** : qualité graphique, contenu à jour et actuel, fonctionnalités ou contenus innovants, convivialité, utilisation de photos et de vidéos, contenu exclusif, organisation de l'information, etc.
- **Réseaux sociaux** : dynamisme du média écrit sur les plateformes utilisées (**X, LinkedIn, Bluesky, Snapchat, Facebook, Instagram, etc**), efforts pour engager les utilisateurs, niveau d'interaction, activités ciblées favorisant l'engagement et les échanges avec les utilisateurs, etc.
- **Autres plateformes** : qualité générale, qualité graphique, facilité d'utilisation et d'accès, pertinence, etc. (baladodiffusions sur YouTube, etc.)
- **Qualité du français** : qualité générale sur toutes les plateformes.

IMPORTANT

Les médias écrits doivent fournir au minimum une liste de leurs contenus numériques et les hyperliens correspondants, incluant des captures d'écran pour certains éléments, tels que des infolettres faisant la promotion du contenu.

Grille d'évaluation

- Site Web (35 %)
- Réseaux sociaux (10 %)
- Autres plateformes (35 %)
- Qualité du français (20 %)

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

« Prix d'excellence »

1. Prix d'excellence pour l'article d'actualité de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser l'effort d'un média écrit à traiter un sujet d'actualité. Il sera attribué au média écrit qui aura su le mieux cerner une problématique ou un enjeu ayant été au cœur de l'actualité.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'article. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'angle de traitement et l'originalité du sujet
- La compréhension du sujet par le lecteur
- L'impact du sujet sur la communauté visée
- La qualité de la recherche effectuée
- La pertinence des personnes interviewées
- Le style rédactionnel
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Traitement du sujet/enjeu/problématique (20 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Impact du sujet sur la communauté visée (10 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Sujet ou angle inédit et original (10 %)
- Structure du texte (10 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

2. Prix d'excellence pour la nouvelle exclusive de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser la publication en exclusivité d'une nouvelle ou d'un sujet important par un journal.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'article. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'angle de traitement et l'originalité du sujet
- La compréhension du sujet par le lecteur
- L'impact du sujet sur la communauté visée
- La qualité de la recherche effectuée
- La pertinence des personnes interviewées
- Le style rédactionnel

- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Traitement du sujet/enjeu/problématique (20 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Impact du sujet sur la communauté visée (10 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Sujet ou angle inédit et original (10 %)
- Structure du texte (10 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

3. Prix d'excellence pour l'article en « Arts et culture » de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser le média écrit qui aura su le mieux expliquer un événement, une initiative, une problématique ou un enjeu lié aux arts et à la culture.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'article. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'angle de traitement et l'originalité du sujet
- La compréhension du sujet par le lecteur
- L'impact du sujet sur la communauté visée
- La qualité de la recherche effectuée
- La pertinence des personnes interviewées
- Le style rédactionnel
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Traitement du sujet/enjeu/problématique (20 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Impact du sujet sur la communauté visée (10 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Sujet ou angle inédit et original (10 %)
- Structure du texte (10 %)

- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

4. Prix d'excellence pour l'article communautaire de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser l'effort d'un média écrit à refléter sa communauté par l'entremise d'histoires à succès, de portraits et d'entrevues, ou par la couverture d'événements locaux représentatifs de l'identité de la communauté et/ou de ses enjeux.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'article. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'angle de traitement et l'originalité du sujet
- La compréhension du sujet par le lecteur
- L'impact du sujet sur la communauté visée
- La qualité de la recherche effectuée
- La pertinence des personnes interviewées
- Le style rédactionnel
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Traitement du sujet/enjeu/problématique (20 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Impact du sujet sur la communauté visée (10 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Sujet ou angle inédit et original (10 %)
- Structure du texte (10 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

5. Prix d'excellence pour l'éditorial de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser un éditorial publié par un média écrit exprimant, selon le cas, l'opinion d'un journaliste ou celle de la direction ou de la rédaction du journal.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'éditorial. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La pertinence et l'impact du sujet, en lien avec la mission et le mandat du journal
- Le style rédactionnel
- L'amorce, la construction du texte et la clarté
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Pertinence et impact du sujet (30 %)
- Qualité du traitement du sujet (20 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Structure du texte (10 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (20 %)

6. Prix d'excellence pour la chronique de l'année

Objectif

Ce prix récompense une chronique (ou un billet d'humeur) publiée par un journal, exposant régulièrement des informations liées à un domaine particulier (gastronomie, cinéma, voyages, etc.) ou exprimant l'opinion libre d'un chroniqueur.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale du texte selon les critères suivants :

- La pertinence et l'impact du sujet pour le lectorat
- La qualité de la recherche effectuée
- Le style rédactionnel d'opinion
- L'amorce, la construction du texte et la clarté
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Pertinence et impact du sujet (30 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Qualité du traitement du sujet (15 %)
- L'amorce (« lead ») et la structure du texte (15 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

7. Prix d'excellence pour la « UNE » de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser l'effort d'un média écrit pour présenter une « Une » qui suscite l'intérêt des lecteurs et les encourage à poursuivre la lecture du journal.

IMPORTANT

- Ce prix est destiné aux médias écrits ayant fourni une « Une » dont la photographie principale a été réalisée par un employé, un pigiste ou un bénévole travaillant pour le journal. Les soumissions dont la photo principale provient d'une banque d'images ou d'autres sources externes seront éliminées.
- La « Une » doit comporter au moins 50 % de contenu en français, et le titre principal doit être en français.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de la « Une » soumise. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'équilibre et l'originalité de la présentation
- La qualité des photos
- La clarté des titres
- La typographie utilisée
- La pertinence de la nouvelle placée en « Une »
- L'impact et l'intérêt général suscités
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Qualité générale et graphique de la « Une » (25 %)
- Impact et intérêt suscités par la « Une » (25 %)
- Équilibre et originalité (20 %)
- Qualité des photos et du visuel (15 %)
- Qualité du français (15 %)

8. Prix d'excellence pour la photographie de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser la meilleure photographie publiée à l'intérieur des pages régulières du média écrit (y compris la « Une »).

La photographie soumise doit être l'œuvre d'un employé du journal, d'un pigiste ou d'un bénévole travaillant pour le média écrit pendant l'année visée. Toutes les soumissions contenant des photos provenant de banques d'images ou d'autres sources externes seront éliminées.

IMPORTANT

- La photographie doit être soumise en format électronique (JPG, PNG, GIF, TIFF).
- La page complète où la photo a été publiée, incluant la mise en page, doit également être soumise.
- Si la photo apparaît à la « Une » du journal, l'article qu'elle accompagne ainsi que sa légende (bas de vignette) doivent être fournis avec la photo.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de la photographie soumise, ainsi que sur son impact et sa pertinence par rapport à l'article correspondant. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'originalité du sujet
- La pertinence de la photo par rapport à l'article, au texte ou à la « Une »

- L'impact visuel de la photo (sensibilité, émotion, etc.)
- La qualité artistique
- La qualité technique de l'image, y compris la composition et l'équilibre

Grille d'évaluation

- Originalité du sujet (25 %)
- Impact et qualité artistique (25 %)
- Qualité technique (25 %)
- Pertinence de la photo par rapport à l'article (25 %)

9. Prix d'excellence pour le projet spécial imprimé de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser l'effort d'un média écrit pour la créativité et le rendement d'un cahier ou projet spécial encarté dans le journal, ainsi que son efficacité à capter l'attention des lecteurs et à les informer. Ce projet peut prendre la forme d'un magazine, d'un cahier thématique, d'un numéro anniversaire, etc.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur l'aspect novateur et l'originalité, l'efficacité du concept et la pertinence du thème, la qualité de la conception graphique, ainsi que la qualité du français.

La rentabilité de la promotion sera également évaluée en fonction du respect des objectifs de vente, des profits/revenus réalisés et de son impact auprès des clients (par exemple, l'augmentation des ventes de cette édition).

Grille d'évaluation

- Aspect novateur et originalité (20 %)
- Pertinence du thème et efficacité du concept (20 %)
- Qualité de la conception graphique (20 %)
- Rentabilité de la promotion (20 %)
- Qualité du français (20 %)

10. Prix d'excellence pour le projet numérique de l'année

Objectif

Ce prix vise à récompenser le média écrit ayant réalisé le meilleur projet numérique, tel que :

- Baladodiffusion
- Infolettre
- Capsule ou montage vidéo
- Application

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur le caractère novateur du projet, son originalité et l'efficacité du concept, ainsi que sur la qualité journalistique des contenus. La qualité graphique, la qualité technique et la qualité du français seront également prises en compte.

La performance de l'outil à atteindre le public cible sera également évaluée. Le média écrit devra fournir des statistiques pour démontrer l'engagement du public envers son projet (statistiques du site Web, réseaux sociaux, etc.).

Grille d'évaluation

- Aspect novateur du projet, originalité et efficacité du concept (20 %)
- Qualité journalistique des contenus (20 %)
- Qualité technique et graphique (20 %)
- Performance à atteindre le public cible (20 %)
- Qualité du français (20 %)

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

« Prix reconnaissance Francopresse »

1. Article de l'année

Objectif

Cette catégorie vise à récompenser un texte publié par un journaliste de Francopresse qui s'est particulièrement démarqué auprès des médias écrits membres de Réseau.Presse.

Les journalistes de Francopresse pourront soumettre l'un de leurs textes publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Tous les textes seront analysés par un comité composé de trois journalistes indépendants de Réseau.Presse/Francopresse selon des critères prédéterminés afin d'identifier trois (3) finalistes.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale de l'article. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'angle de traitement et l'originalité du sujet
- La compréhension du sujet par le lecteur
- L'impact du sujet sur la communauté visée
- La qualité de la recherche effectuée
- La pertinence des personnes interviewées
- Le style rédactionnel
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Traitement du sujet/enjeu/problématique (20 %)
- Qualité de la recherche (15 %)
- Impact du sujet sur la communauté visée (10 %)
- L'amorce (« lead ») (10 %)
- Sujet ou angle inédit et original (10 %)
- Structure du texte (10 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

2. Chronique de l'année

Objectif

Cette catégorie vise à récompenser un texte publié par un chroniqueur de **Francopresse** qui s'est particulièrement démarqué auprès des médias écrits membres de **Réseau.Presse**.

Les chroniqueurs de **Francopresse** pourront soumettre l'un de leurs textes publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Tous les textes seront analysés par un comité composé de trois journalistes indépendants de **Réseau.Presse/Francopresse** selon des critères prédéterminés afin d'identifier trois (3) finalistes.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur la qualité générale du texte selon les critères suivants :

- La pertinence et l'impact du sujet pour le lectorat
- Le style rédactionnel d'opinion
- L'amorce, la construction du texte et la clarté
- La qualité du français

Grille d'évaluation

- Pertinence et impact du sujet (30 %)
- Qualité du traitement du sujet (15 %)
- L'amorce (« lead ») (15 %)
- Structure du texte (15 %)
- Qualité de la rédaction/style (10 %)
- Qualité du français (15 %)

AUTRES PRIX

La Bourde d'Or

*« Le seul homme à ne jamais faire d'erreur est celui qui ne fait jamais rien. »
(Theodore Roosevelt)*

Cette catégorie a pour objectif d'apporter une touche de légèreté et d'humour, tout en faisant preuve d'un peu d'autodérision.

Le prix récompense les erreurs les plus comiques et flagrantes publiées sur toutes les plateformes par les médias écrits membres de Réseau.Presse.

N'hésitez pas à partager vos propres perles, celles de vos collègues d'autres médias écrits membres ou encore celles de Francopresse !

Parce que dans la grande famille de Réseau.Presse, nous faisons des choses sérieuses, mais sans jamais nous prendre trop au sérieux.

Les candidatures seront soumises à un vote populaire auprès des médias écrits membres !